X^es^ Jeux de la Francophonie **Appel à candidatures**
Erevan, Arménie, 2027 **Présélection du CALQ**

THÉÂTRE

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est à la recherche d'un collectif d'artistes afin de représenter le Québec au concours en théâtre qui se tiendra dans le cadre des X^es^ Jeux de la Francophonie qui auront lieu à **Erevan, en Arménie, du 23 juillet au 1er août 2027.**

Informations générales concernant le concours

Le concours en théâtre rassemble un maximum de 16 collectifs ou compagnies. Le collectif est composé de cinq artistes maximum (y compris les artistes professionnels chargés de la scénographie, de la dramaturgie, de la technique, de la musique, de la vidéo, de la conception-son, de la conception-lumière et des costumes).

Le collectif présente un spectacle d'une durée de 15 à 30 minutes en français.

PRÉSÉLECTION – Appel à candidatures du CALQ

Contenu du dossier de candidature

Le contenu du dossier est précisé dans le formulaire d'inscription et doit inclure :

- Formulaires dûment remplis et signés;
- Biographie (maximum 1 page);
- Description succincte du spectacle qui sera présenté aux Jeux, incluant une présentation de votre démarche (maximum 2 pages);
- Argumentation en faveur de la candidature (maximum 3 pages);
- Curriculum vitae de l'artiste qui fait la demande et des artistes collaborateurs (maximum de 3 pages par personne);
- Document attestant de l'engagement de chaque participant et participante au projet de l'artiste demandeur;
- Dossier de presse (maximum de 5 pages);
- Extrait du texte du spectacle proposé (maximum de 25 pages);
- Extraits vidéo (durée maximum de 15 minutes), incluant un extrait du spectacle proposé d'une durée maximum de trois minutes.

Sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le CALQ respecte la confidentialité des documents et renseignements en sa possession ainsi que de ceux qui lui ont été transmis.

<u>Évaluation de la candidature</u>

Critères d'évaluation

- Qualité du travail artistique (40 %)
    - Qualité des réalisations antérieures;
    - Apport à la discipline.
- Intérêt du spectacle proposé (50 %)
    - Mise en scène, direction artistique et interprétation dramatique (qualité de présence et jeu des comédiens);
    - Texte choisi (thèmes, originalité, force, accessibilité, contemporanéité, universalité, langue);
    - Rythme global (durée, enchaînements, place accordée au silence);
    - Scénographie (décors, éléments scéniques, costumes et accessoires, présence de musique, danse, vidéo, etc.), éclairage au service du texte.
- Retombées de la participation pour le collectif ou la compagnie (10 %)

RENSEIGNEMENT ADDITIONNELS CONCERNANT LE CONCOURS ET LA PARTICIPATION AUX JEUX

<u>Spécifications du concours</u>

- Le spectacle est une création originale tout public écrite et imaginée pour les Jeux. Elle peut être l'adaptation d'une œuvre récente (créée après juillet 2025);
- Le spectacle s'appuie sur une écriture collective originale ou un texte court ou un montage de textes d'auteurs francophones ou traduits en français;
- Le spectacle présente une forme aboutie dont on suit le fil conducteur : il expose une situation claire qui évolue avec un début, un milieu et une fin, même s'il est composé d'extraits. Il ne doit pas se limiter à représenter les premières scènes d'un spectacle dont on ne verra pas la suite.
- Le collectif dispose d'un temps de représentation de 15 à 30 minutes;
- Le spectacle met en scène deux à quatre comédiennes et comédiens dirigés par une ou un metteur en scène et accompagnés si besoin d'autres artistes professionnels chargés de la scénographie, de la dramaturgie, de la technique, de la musique, de la vidéo, de la conception-son, de la conception-lumière et des costumes;
- La scénographie proposée doit être facilement montée et démontée. La création-lumière doit être simple et efficace;
- L'utilisation d'objets pouvant présenter un danger (couteaux et autres objets tranchants, feu, etc.) ainsi que l'utilisation d'animaux sont proscrites.

<u>Déroulement du concours</u>

- Le concours est ouvert au public et dure cinq jours incluant des moments de répétition;
- L'ordre de passage des différents collectifs pourrait se faire en fonction de leurs besoins techniques des plus simples aux plus complexes;

Le concours se déroule de la façon suivante :

- Le collectif présente son travail sur scène (15 à 30 minutes);
- Changement de décor/ajustements éclairage/préparation du collectif suivant (30 minutes);
- À la suite de ces représentations, le jury choisit cinq collectifs finalistes. Ces cinq collectifs présentent à nouveau leur spectacle lors du dernier jour du concours;
- Proclamation officielle des résultats, remises des médailles et des prix.

Obligations des participants et des participantes

- Tous les artistes sélectionnés s'engagent à être présents du début à la fin du concours;
- En dehors de leur temps de passage sur scène, les artistes doivent se rendre disponibles, à titre gracieux, pour toute activité en lien avec les Jeux (participation à des rencontres, des ateliers, des entrevues) et répondre aux sollicitations du jury;
- Une fiche technique détaillée doit être envoyée au Comité national des Jeux de la Francophonie (CNJF) au plus tard six mois avant les Jeux, soit dans la première semaine de décembre 2026;
- Une image de qualité pour le catalogue (affiche du spectacle, photographie du plateau ou toute autre image pouvant donner un aperçu de l'univers du spectacle) doit être envoyée au CNJF au plus tard six mois avant les Jeux, soit dans la première semaine de décembre 2026;
- Si le spectacle nécessite des décors ou éléments scénographiques particuliers :
    - Transport : ceux-ci doivent respecter un poids maximum de 300 kg, tenir dans un caisson n'excédant pas 15 m^3 et parvenir 15 jours avant le début des Jeux. Soit au plus tard le 8 juillet 2027. Ils ne seront pas admis si leur montage et démontage risquent d'entraver la poursuite normale du déroulement du concours.

Conditions financières

Le CALQ, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, remettra au collectif sélectionné par le jury international une somme de 12 000 $ pour les frais relatifs à la préparation de sa participation au concours.

Tous les frais de déplacement (y compris le matériel) et de séjour des membres du collectif seront pris en charge par le gouvernement du Québec et le CNJF. De plus, une allocation sera remise aux membres du collectif pour leur séjour à Erevan, en Arménie.

Le CALQ offre un soutien financier aux artistes en situation de handicap afin de leur assurer un accès à ses services. Remplissez la section correspondante de votre formulaire (Formulaire d'inscription – Renseignements personnels) pour en faire la demande.

Conditions matérielles et techniques

Le CNJF assure aux concurrents et concurrentes les meilleures conditions possibles.

* Les informations respectent les décisions adoptées par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF). Toutefois, certains ajustements ont été apportés par le gouvernement du Québec pour correspondre à ses besoins.